



UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION
FINANCIERE DE L'UEMOA**

(DESCOGEF)

SESSION MAI 2015-2016

**EPREUVE : COMPTABILITE FINANCIERE APPROFONDIE ET COMPTABILITE DES
SOCIETES**

Durée : 4 heures

**EPREUVE DE COMPTABILITE FINANCIERE APPROFONDIE ET
COMPTABILITE DES SOCIETES**

Cette épreuve comporte trois dossiers indépendants.

- DOSSIER 1 :** QUESTIONS A CHOIX MULTIPLE
- DOSSIER 2 :** OPERATIONS ET PROBLEMES COMPTABLES SPECIFIQUES
- DOSSIER 3 :** COMPTABILITES DES SOCIETES COMMERCIALES



Document autorisé : liste des comptes du SYSCOA ou SYSCOHADA, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome.

Avis important : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les noms des comptes et un libellé.

DOSSIER 1 : Questions à choix unique (2pts)

Vous êtes à vous prononcer sur la véracité ou non des affirmations suivantes :

N°	Affirmations	Vraie	Fausse
1	La règle de la partie double est inventée par l'école continentale		
2	Le plan comptable est une invention de l'école continentale		
3	Les normes comptables sont une invention d'IASB		
4	La durée du premier exercice comptable est supérieure à douze mois lorsque l'entité débute ses activités au cours du premier semestre de l'année civile		
5	Une entité qui a un chiffre d'affaires inférieur au seuil requis pour pratiquer le système comptable normal (SCN), peut présenter ses états financiers selon les modèles du SCN		
6	La régularisation d'un loyer perçu d'avance est reconnue comme un passif		
7	L'achat d'actions propres est reconnu comme un actif		
8	La réception d'une facture d'achat de marchandise est reconnue comme une charge		
9	La caution encaissée d'un locataire est reconnue comme un produit		
10	Le solde créditeur du compte variation de stock de matière première diminue le résultat net		

DOSSIER 2 : OPERATIONS ET PROBLEMES COMPTABLES SPECIFIQUES

CAS N° 1 : Construction sur sol d'autrui (3 points)

La société AUTRUAS a construit courant N un atelier sur un terrain dont elle est locataire.

Le coût de production de l'atelier est de 120 000 KF HT. Les travaux sont achevés le 01/10/N.

La durée d'utilité de l'atelier est de 15 ans. Le bail expire dans 8 ans. A l'expiration du bail, la société percevra une indemnité d'éviction de 20 000 KF. Le taux de TVA est de 18%.

Mission:

1. Comptabiliser les écritures nécessaires en N.
2. Comptabiliser les écritures à l'expiration du bail.
3. Comptabiliser les écritures chez le propriétaire à l'expiration du bail dans les deux cas suivants :
 - une indemnité d'éviction est fixée au contrat ;
 - aucune indemnité n'est fixée au contrat.

CAS N° 2 : Brevets acquis réglés au moyen de redevances périodiques (3 points)

La société **BREVETAS** a acquis un brevet le 01/01/N moyennant un versement immédiat de 10 000 KF et de redevances annuelles de 1 % du chiffre d'affaires, payable pendant 3 ans le 31/12 de chaque année. Le taux d'actualisation est de 10 %. Le chiffre d'affaires prévisionnel en N est de 500 000 KF. La société pense exploiter ce brevet pendant 10 ans. Le taux de TVA est de 18%.

Mission:

1. Calculer le coût du brevet.
2. Comptabiliser les écritures nécessaires au 01/01/ N.
3. Comptabiliser les écritures nécessaires au 31/12/ N, 31/12/ N+1 et 31/12/ N+2 sachant que le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé respectivement à 650 000 KF, 450 000 KF et 400 000 KF au titre des exercices N , N+1 et N+2.

CAS N° 3 : Site internet (3 points)

Les dirigeants de la SA **INTERNAS** ont décidé fin janvier N de créer un site internet servant de vitrine commerciale à la société et permettant aux joueurs de réaliser certaines opérations en ligne (règlement sécurisé de la cotisation annuelle, la réservation d'un « départ »...). Les travaux correspondants à la création du site sont confiés à des employés du service informatique de l'entreprise. Les différentes phases du projet sont résumées comme suit :

- Etudes préalables réalisées en février N : 850 KF ;
- Obtention d'un nom de domaine le 12/03/N : 590 KF ;
- Développement du logiciel d'exploitation nécessaire à la mise en fonctionnalité du site le 30/04/N : 750 KF ;
- Développement des logiciels et bases de données 3900 KF
- Développement des codes le 01/05/N : 520 KF ;

- Réalisation d'une documentation technique le 15/11/N : 1 100 KF.

Le projet est achevé et mis en service le 1/11/N. la durée d'utilisation est de 5 ans. Les coûts activables ont été comptabilisés dans un compte d'immobilisation en-cours, excepté la prestation du 30/04/N qui a été comptabilisée en charges.

🔍 **Mission:**

1. Déterminer le coût d'entrée du site à l'actif de la société.
2. Déterminer la base amortissable du site.
3. Enregistrer les écritures nécessaires en N.

CAS N° 4 : Frais de recherche et développement (2 points)

Le laboratoire pharmaceutique PROJAS a engagé en N des dépenses de recherche et développement pour un montant de 120 000 000, se décomposant ainsi :

- Frais de recherche fondamentale : 20 000 000
- Frais de recherche appliquée au médicament contre le Palu : 10 000 000
- Frais de développement du médicament contre le Palu : 90 000 000.

Un brevet pour ce médicament devrait être déposé fin N+2. Le projet a donc de sérieuses chances de réussite et de rentabilité commerciale.

La totalité de ces frais a été comptabilisée en charges en N.

🔍 **Mission :**

Quelle(s) écritures comptable(s) proposez-vous au 31/12/N ?

DOSSIER 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES (7pts)

La société anonyme SA DIAKARLO est créée le 01/09/2012.

Le capital est composé d'actions en nature et en numéraire de valeur nominale de 30 000 F réparti comme suit à la date de la constitution.

Alpha : apporte un matériel et outillage d'une valeur de 36 000 000 F.

Beta : apporte un entrepôt 18 000 000 et du numéraire pour 30 000 000 F qu'il libère en intégralité.

Gamma : apporte une somme de 60 000 000 libérée des 3/4.

Delta : apporte une somme de 36 000 000 libérée du quart.

On prévoit dans les statuts les appels suivants :

- 1^{er} appel : le minimum légal le 01/09/2012
- 2^e appel : le 01/05/2013 du 2^e quart
- 3^e appel : le 01/01/2014 du 3^e quart et la libération le 30/03/2014.
- 4^e appel : le dernier quart le 01/07/2015.

Extrait du Bilan au 31/12/2014

Passif	Montant
Capital social	180 000 000
Actionnaire, capital non appelé	- ?
Réserve légale	22 290 000
Réserve statutaire	12 840 000
Réserve facultative	6 000 000
Réserve réglementaire	8 120 000
Report à nouveau	2 350 000
Résultat Net : Bénéfice	137 100 000
Total	?

85 500 000
94 500 000

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 01/04/2015 pour la répartition du bénéfice de l'exercice 2014.

Elle prend les décisions suivantes :

- Réserve légale : 10 % du Résultat sans dépasser le maximum prévu par la loi.
- Réserve statutaire : 75 % de la dotation de réserve réglementaire sur le bénéfice de 2014.
- Intérêt statutaire : 8 % l'an sur les sommes libérées. 6 840 000
- Réserve réglementaire : à déterminer.
- Superdividende : le superdividende unitaire est égal à 38 % de la valeur nominale. 114 000 x
- Report à nouveau de l'exercice est inférieur à celui de l'exercice précédent de 110 000 F.

Travail à faire

1. Passer les écritures de constitution à la date du 1/09/2012 en considérant que le numéraire est libéré par virement bancaire
2. Présenter le tableau de répartition du résultat de 2014.
3. Calculer le dividende unitaire de chaque actionnaire.
4. Calculer la valeur financière et la valeur de rendement au taux de 10 %.
5. Calculer la valeur mathématique comptable ex- coupon de l'action entièrement libérée et de celle de l'action en numéraire partiellement libérée
6. Vérifier toutes les relations existantes entre l'action en nature entièrement libérée et l'action en numéraire partiellement libérées en se référant aux questions n°3 et n°5

ANNEXE 1

N°	Vraie	Fausse
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

ANNEXE 2

N°	Ecriture comptable	Principe(s)	Article(s)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			